

Déclaration FNME-CGT au CA CNIEG du 31 mars 2026

Nous assistons au premier conseil d'administration depuis la sortie du pré rapport de l'igas sur la CNIEG. Même si le sujet n'est pas à l'ordre du jour officiel du Conseil, il est très présent puisque la CGT organise aujourd'hui, comme vous avez pu le constater, une journée d'action avec un rassemblement à Paris et surtout ici à Nantes devant les locaux de notre caisse.

En cette journée, nous tenons à rappeler notre positionnement.

Ce pré rapport a mis en avant des scénarios de démantèlement de la CNIEG dont l'origine ne fait pour nous aucun doute. Il se situe dans la lignée des attaques contre notre régime, et plus généralement contre les régimes spéciaux, depuis des années. Les principales dates sont : 2008 les décrets de réforme des régimes spéciaux et leur alignement sur les paramètres du régime général, 2019 le projet de loi de Système Universel qui a finalement été abandonné, 2023 la fermeture du régime vieillesse. Et entre ses dates, une pression continue pour affaiblir notre caisse et lui enlever des prérogatives : transfert du recouvrement, pression pour organiser d'autres transferts comme celui de la gestion des ATMP organisé par l'ancien directeur de la caisse. Et la suite, organisée via le rapport de l'igas, serait de transférer l'activité principale de la caisse, la gestion du Régime Spécial Vieillesse, mettant fin dans les faits à la CNIEG.

Rappelons que cet acharnement sur notre régime et certains autres Régimes Spéciaux a une origine politique très claire : ces régimes pionniers offraient des garanties meilleures que celles du Régime Général et, pour les créateurs de la Sécurité sociale, s'il n'était pas possible d'aligner dès 1945 le Régime Général sur ces niveaux, l'objectif était bien de faire progresser les garanties pour converger vers le haut et s'aligner à terme sur les régimes pionniers. Mais les lois régressives successives ont bloqué toute convergence vers le haut. Elles ont organisé en particulier le départ de plus en plus tardif en retraite et les gouvernements successifs, depuis 25 ans, ont refusé toute anticipation d'âge pour travaux pénibles. Ainsi Madame Borne en faisant passer l'âge de départ à 64 ans n'entendait pas répondre aux revendications de nombre de professions de mettre en place des anticipations pour travaux pénibles. Pour couper court à toute revendication en ce sens, elle a choisi plutôt de sacrifier les dernier Régimes Spéciaux qui en bénéficiaient. Le choix politique est l'alignement vers le bas et non la réponse aux besoins.

Et pour aller plus loin, et préparer un éventuel retour du système universel de retraite, la volonté des gouvernements successifs, dans la suite de la loi Borne, est de supprimer les outils spécifiques du Régime Spécial. Et donc de s'attaquer à la caisse elle-même.

L'argument mis en avant n'est bien sûr pas celui-là. L'argumentation repose sur des éléments de coûts : la caisse ne pourrait plus faire d'économies car elle a atteint la taille critique et donc il faut mutualiser pour réduire les coûts.

Cet argument central est fallacieux, nous le savons du fait des expériences passées de transferts d'activité : les spécificités du régime ne permettent aucune économie de gestion par effet d'échelle et un transfert ne ferait que recréer l'équivalent de la CNIEG dans une autre structure. A ceci près qu'on peut parier que cela se ferait à l'économie avec une baisse importante de la qualité de traitement et de la qualité de la réponse aux besoins des affiliés. En outre, même s'il restait formellement un conseil d'administration de la CNIEG, le pouvoir d'intervention des administrateurs et des acteurs de la Branche des IEG serait fortement diminué et éloigné des décisions de gestion.

Ce scénario est pour nous très dangereux pour notre Branche et nos affilié-es.

C'est la raison pour laquelle nous avons défendu l'idée d'une réponse du conseil d'administration et, avec tous les autres administrateurs, validé le courrier adressé par le Président du CA aux tutelles mi-février.

C'est aussi la raison pour laquelle nous avons alerté les agents actifs et inactifs et organisé une riposte sous forme de pétitions, motions et cette journée d'action d'aujourd'hui.

Nous avons demandé qu'une délégation de la manifestation devant la Caisse soit reçue en fin de matinée après le CA. Nous avons bien reçu le courrier des tutelles nous proposant une rencontre durant le mois d'avril.

Ce sera l'occasion pour nous de vous remettre les pétitions et motions qui montrent l'attachement du personnel à son statut, à son Régime Spécial Vieillesse et à sa Caisse.